



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2023 – 045 du 28 mars 2023.

Objet : Réglementation temporaire de la circulation : fermeture de la rue du Peu Morier. Travaux d'égagement par l'entreprise TOURAINE DECAPAGE.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de l'entreprise TOURAINE DECAPAGE en date du 23 mars 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules dans la rue du Peu Morier afin de permettre les travaux cités en objet,

ARRÊTE

Article 1 : Le 31 mars 2023, la circulation sera interdite dans la rue du Peu Morier afin de permettre à l'entreprise TOURAINE DECAPAGE de procéder à des travaux d'égagement par nacelle élévateur au-dessus d'un mur situé 1 rue du peu Morier.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à l'entreprise TOURAINE DECAPAGE, la Gendarmerie de VOUVRAY, M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 28 mars 2023

Fait à Vouvray, le 28 mars 2023.



Le Maire,


Brigitte PINEAU